

Introduction

Cher adhérent, Chère adhérente,

Ce dossier présente le processus pour l'inscription 2021-2022 . Il contient également l'ensemble des pièces nécessaires à une inscription au format papier.

Veuillez d'abord prendre connaissance d'une précision faisant suite à l'année 2020-2021, le JCN:

- A maintenu et proposé des activités adaptées aux règles sanitaires tout au long de l'année
- Souhaite protéger l'activité de ses 2 salariés
- Anticipe une baisse de subvention liée au -20% d'adhérents sur 2020-2021 et ne souhaite pas se mettre en difficulté financière (les subventions sont indexées sur notre volume d'adhérents)
- Ne souhaite pas pénaliser les nouveaux adhérents, vis à vis des adhérents en renouvellement, sur une baisse des cotisations générales

C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas baisser les cotisations en 2021-2022.

En revanche, et afin de valoriser les **ré-inscriptions**, nous offrons un t-shirt le coq sportif à l'effigie du club,

Toute personne ayant été inscrite l'année précédente est éligible à cette offre qui prend fin au 30 septembre. Ceux-ci seront distribués ensuite. Ce choix est facultatif et se fait en page 9.

Le geste est dimensionné au regard de nos capacités financières et vise avant tout à récompenser nos membres les plus fidèles !

Si vous êtes intéressés, la nouvelle gamme est disponible sur le site du club et vous pouvez commander cet article et bien d'autres !

Nous mettons également en place un système de don au club lors de l'inscription, qui ouvre droit à une réduction d'impôts et également un équipement de la boutique.

Plus d'informations en page 4.

L'ensemble de l'équipe du Judo Club Nazairien, vous remercie pour votre soutien passé, présent et à venir.

MERCI !

Sommaire

Pour l'inscription en ligne	3
Pour l'inscription en papier	3
Politique de remboursement	4
Reprise des cours	4
Information sur le don lors de l'inscription	4
Horaires des cours	5
Prix des cotisations par catégories d'âges et section	6
Règlement intérieur du sportif et des accompagnants - Judo Club Nazairien	7
Fiche d'inscription du pratiquant	9
Autorisation Parentale Permanente	10
Précision autour du certificat médical OU attestation questionnaire de santé	11
Attestation questionnaire de santé mineur	12
Attestation questionnaire de santé majeur	13

Vous avez 2 options pour obtenir votre licence pour la saison 2021 / 2022.

1. Pour l'inscription en ligne

L'inscription en ligne est disponible et recommandée sur le site www.judo-club-nazairien.com. Elle vous permet une inscription en autonomie et vous assure une place au club.

- Renseigner le fichier d'inscription en ligne qui inclut :
 - Règlement intérieur du sportif et des accompagnants - Judo Club Nazairien
 - Fiche d'inscription du pratiquant
 - Autorisation parentale (pour les mineurs)
 - Attestation questionnaire de santé majeur **OU** certificat médical (à ajouter en pièce jointe)
- Paiement en ligne ou différé au club pour payer en plusieurs fois (chèque **ou espèces**) **pas de paiement en plusieurs fois par espèces.**

!! Seuls les dossiers complets seront acceptés et garantissent une place.

!! L'inscription est validée à réception du règlement !!

2. Pour l'inscription en papier

Permanence club tous les mercredis de septembre de 18h à 18h45 - Salles spécialisées – Complexe Sportif Léo Lagrange

Journée d'inscription sur place **le 28 août 2021 de 9h00 à 13h00 à la maison des sports** (25 Avenue Pierre de Coubertin, 44600 Saint-Nazaire)

- Remplir **lisiblement** les documents en annexe puis les apporter au club selon les modalités décrites plus loin dans le document
 - Règlement intérieur du sportif et des accompagnants - Judo Club Nazairien
 - Fiche d'inscription du pratiquant
 - Certificat médical OU attestation questionnaire de santé
 - Autorisation Parentale (mineur)
- Paiement sur place par chèque ou en espèce

!! Seuls les dossiers complets seront acceptés sur place. !!

!! Nous vous informons que vous ne pourrez pas vous entraîner le jour de la signature de votre licence. !!

3. Politique de remboursement

Aucun remboursement de licence et de cotisation ne sera effectué sauf cas de force majeure (décision du Comité Directeur).

4. Reprise des cours

- Mercredi 1 septembre pour les cours adultes pour le Judo et le Taïso
- Vendredi 3 septembre pour les cours de Ju-Jitsu
- Lundi 6 septembre pour le Judo loisir, le Kendo, le Iaido et le Self
- Mercredi 8 septembre pour les Poussins, Benjamins et Minimes
- Samedi 11 septembre pour les Poussinets et le Baby Judo

5. Information sur le don lors de l'inscription

De manière complètement optionnelle et afin de soutenir le club vous pouvez décider de compléter les tarifs habituels de votre inscription avec un don.

En notre statut d'association un tel geste de soutien ouvre droit à une défiscalisation de 66% du montant.

Un Cerfa complété par nos soins vous sera communiqué à l'issue de votre inscription afin de prétendre à cette réduction d'impôt.

En plus de l'avantage fiscal nous offrons un cadeau de notre boutique d'une valeur maximale de 25% de votre don.

Un exemple chiffré :

Je suis un judoka senior, ma cotisation est de 162€, je souhaite rajouter à cela un don de 100€.

Le JCN me transmettra donc un CERFA ouvrant à une réduction d'impôts de 66€ sur ma prochaine déclaration fiscale.

Je reçois également un cadeau d'une valeur maximale de 25€ (par exemple un t-shirt de la boutique en taille 6ans pour mon fils)

Au final mon don de 100€ me "coûte" seulement 9€ (100 - 66 - 25).

Si vous êtes intéressé par cela ou si vous avez des questions contactez nous par mail ou directement auprès d'un membre du bureau.

6. Horaires des cours

Section	Age concerné par date de naissance	salle	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Baby Judo	Nés en 2016 et avant septembre 2017	Dojo Judo Léo Lagrange						13h15-14h (1ère année)	
								14h-15h (2ème année)	
									15h-15h45 (1ère année)
Judo Poussinets Gradés	Nés en 2014 et 2015	Dojo Judo Léo Lagrange						9h-10h	
Judo Poussinets débutants venant du Baby Judo								10h-11h	
Judo Poussinets débutants									11h-12h
Judo Poussins	Nés en 2012-2013	Dojo Judo Léo Lagrange			14h-15h15		17h30-18h45 (enfants gradés)		
Judo benjamins	Nés en 2010-2011	Dojo Judo Léo Lagrange			15h15-16h30		17h30-18h45 (enfants gradés)		
Judo minimes	Nés en 2008-2009	Dojo Judo Léo Lagrange			16h30-17h45		17h30-18h45 (enfants gradés)		
Cours Compétition *		Dojo Judo Léo Lagrange	17h30-18h45						
Judo détente		Dojo Judo Léo Lagrange	18h30-20h						
Judo adultes Cadets/Juniors/ Seniors	Seniors nés en 2001 et avant Juniors nés en 2002.2003.2004 Cadets nés en 2005.2006.2007	Dojo Judo Léo Lagrange	19h-20h30		19h-20h30		19h-20h30		9h-10h libre
Judo adultes Cadets/Juniors/ Seniors + Jujistu		Dojo Karaté Léo Lagrange			20-21h30 (pratique kata libre)				
Jujistu		Dojo Karaté Léo Lagrange					20h-21h30		10h-12h
Taïso		Gymnase Fogel			18h00-19h00		18h00-19h00		
Kendo		Gymnase Carnot	18h30-20h15			18h-20h			
Iaïdo		Gymnase Carnot	20h15-22h00			20h-22h			
Self		Dojo Karaté Léo Lagrange	17h30-18h30						
Self		Dojo de Porcé			14h30-15h30				

* Sur sélection des professeurs

7. Prix des cotisations par catégories d'âges et section

CATEGORIES D'AGES	Cotisation club (licence fédéral comprise de 40€)
Judo/Jujitsu Seniors Nés en 2001 et avant Juniors Nés en 2002-2003-2004 Cadets Nés en 2005-2006-2007	162€
Minimes Nés en 2008-2009	151€
Benjamins Nés en 2010-2011	
Poussins Nés en 2012-2013	
Poussinets Nés en 2014 et en 2015	131€
Baby Judo (4-6 ans) Nés en 2016 et avant septembre 2017	105€
Iaïdo	
Taïso/Kendo	151€
Self	41€
Licenciés JCN Etudes hors de St-Nazaire	84€
Judokas non licenciés JCN *	46€
Acquisition d'un passeport judo : 8 euros	
Acquisition d'un passeport kendo : 10 euros	

* Tarif complémentaire à celui d'une inscription à toute autre discipline du club.

Réductions famille :

2 licences par famille : - 10 € sur l'ensemble

3 licences par famille : - 20 € sur l'ensemble

4 licences par famille : - 30 € sur l'ensemble

Règlement intérieur du sportif et des accompagnants - Judo Club Nazairien

Le judoka doit avoir payé sa cotisation, fourni son certificat médical et être en tenue pour pouvoir pratiquer le judo, le jujitsu ou le kendo.

Une bonne tenue physique et morale, le respect des personnes et du matériel sont des règles essentielles.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclue temporairement ou définitivement. La licence ne sera pas remboursée.

A – DISCIPLINE

Article 1 : Tous les élèves qui arrivent en retard au cours, n'auront alors pas bénéficié de l'échauffement et pourront être refusés.

Article 2 : Toute absence à un cours doit être justifiée à l'enseignant.

Article 3 : Le pratiquant de judo s'engage à suivre les cours avec régularité jusqu'à la fin de la saison sportive. Si un arrêt de la pratique est envisagé/prévu, nous demandons d'en avertir l'enseignant.

Article 4 : L'enseignant est le seul responsable sur le tatami et ne doit pas être dérangé pendant la séance, sauf cas d'urgence.

Article 5 : Les spectateurs et Parents ne sont pas autorisés au dojo pendant les cours (sauf autorisation de l'entraîneur, ex: événement du club)

Article 6 : Tout pratiquant dont le manque de respect du règlement aura entraîné une gêne, pourra être sanctionné et éventuellement exclu temporairement ou définitivement du club sans remboursement.

Article 7 : Le code moral du judo doit être respecté pendant les cours mais aussi dans les vestiaires et en compétition.

Article 8 : En cas de non respect du code moral ou perturbation du cours, le professeur peut prendre l'initiative d'exclure momentanément le judoka de la surface d'entraînement et avertira le Comité Directeur du club qui statuera sur les suites à donner.

B - SECURITE

Article 1 : En cas d'accident, secours, un responsable legal et un membre du comité directeur seront prévenus.

Article 2 : L'association décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement et pendant les rencontres sportives. Il est donc demandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeur et de ne pas laisser son sac dans les vestiaires partagés avec d'autres clubs.

Article 3 : En cas d'absence de l'enseignant, le cours sera assuré par un judoka licencié à l'association ayant au moins la ceinture noire. Dans le cas où ce remplacement ne pourra être programmé à temps, une information sera mise en place au Dojo.

Article 8 Les parents doivent accompagner leur enfant jusqu'à la salle de cours, s'assurer de la présence de l'entraîneur, et prendre connaissance des diverses informations.

Article 9 : Les parents doivent reprendre leur enfant à la salle de judo. Le club est responsable des enfants pendant la durée du cours uniquement

Article 10 : Les parents des licenciés mineurs doivent s'assurer de la présence de l'enseignant, de la réalisation du cours avant de laisser leurs enfants au dojo. En effet, il se peut que pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'enseignant soit absent et n'ait pas de possibilité de prévenir un des membres de l'association de son absence. L'association et l'enseignant ne pourront pas être jugés responsables si un incident devait survenir. La responsabilité du club intervient seulement dans le cas où le pratiquant est sur le tatami.

C - COMPETITIONS

Article 1 : L'enseignant est seul habilité à engager les judokas dans les compétitions.

Article 2 : Il faut avertir l'enseignant ou un membre de l'association lorsqu'on ne peut pas participer à une compétition pour laquelle on est convoqué.

Article 3 : En cas de départ groupé, il est impératif d'être à l'heure et de se présenter au responsable du transport.

Article 4 : Les licenciés mineurs non accompagnés ne seront transportés par d'autres parents ou membres de l'association que si la feuille de décharge de responsabilité complétée et signée à été remise à l'enseignant.

Article 5 : Le passeport de la F.F.J.D.A. est obligatoire pour participer aux compétitions officielles.

D - HYGIENE

Article 1 : Les pratiquants ne doivent pas arriver et partir en judogi. Ils utiliseront impérativement les vestiaires pour se changer.

Article 2 : L'enseignant devra vérifier la propreté des élèves. Avant de monter sur le tatami, il faudra respecter impérativement les règles suivantes :

- avoir son judogi propre
- avoir le corps propre, les ongles coupés et courts enlever tout objet métallique (bijoux, montre)
- porter des zooris (ou tongs) pour effectuer le chemin vestiaires tatami afin d'éviter la prolifération des mycoses ou des verrues. Si des pratiquants présentent ces inconvénients, ils devront se les protéger. monter sur le tatami pieds nus
- La possibilité de prendre une douche après les cours est naturellement offerte à tous les pratiquants.

Article 3 : L'enseignant doit respecter le matériel et les lieux qui doivent toujours rester dans le plus grand état de propreté.

Article 4 : Toute personne qui ne respectera pas ces conditions d'hygiène sera refusée.

Article 5 : Les adultes doivent se pourvoir de leur propre trousse à pharmacie

Représentant légal (nom et qualité)		“Lu & approuvé”	Date : Signature :
--	--	-----------------	-----------------------

Dernière mise à jour : 16/06/2021

Le Judo, c'est aussi un apprentissage de la vie !
Le Comité Directeur

Salles spécialisées – Boulevard Pierre de Coubertin B.P. 17 - 44601 SAINT-NAZAIRE

Tél. 02.40.70.98.76

Email : judoclubnazairien@gmail.com

Site internet : www.judo-club-nazairien.com



JUDO CLUB NAZAIRIEN
Saison 2021 / 2022

8. Fiche d'inscription du pratiquant

Nouvelle inscription OU Renouvellement de licence

OPTION : Double inscription (licence déjà payé dans un autre club)

EXCLUSIVEMENT pour les renouvellement : je souhaite bénéficier gracieusement d'un t-shirt de taille :

6ans 8ans 10ans 12ans 14ans S M L XL XXL

Discipline(s) pratiquée(s) :	<input type="checkbox"/> Judo <input type="checkbox"/> Jujitsu (Nés en 2005 et avant) <input type="checkbox"/> Taïso <input type="checkbox"/> Kendo <input type="checkbox"/> Iaido <input type="checkbox"/> Auto-défense
Catégorie d'âge :	<input type="checkbox"/> Baby Judo - Nés en 2016 et avant septembre 2017 <input type="checkbox"/> Poussinet - Nés en 2014 et 2015 <input type="checkbox"/> Poussin - Nés en 2012-2013 <input type="checkbox"/> Benjamin - Nés en 2010-2011 <input type="checkbox"/> Minime - Nés en 2008-2009 <input type="checkbox"/> Cadet - Nés en 2005.2006.2007 <input type="checkbox"/> Junior - Nés en 2002.2003.2004 <input type="checkbox"/> Senior - Nés en 2001 et avant
Divers :	<input type="checkbox"/> Judoka licencié au JCN en études hors Saint Nazaire <input type="checkbox"/> Judoka non licencié au JCN

NOM : Prénom : Sexe : M F

Date de Naissance : Lieu de Naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Grade (couleur de la ceinture) :

Profession (des parents si mineur) :

Téléphone domicile OU Téléphone portable *:

Adresse Email *:

Représentant légal (nom et qualité)		"Lu & approuvé"	Date : Signature :
--	--	-----------------	-----------------------

9. Autorisation Parentale Permanente

Je soussigné Mr, Mme, Melle :

Représentant légal de :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Numéro de téléphone auquel vous joindre en cas d'accident (**obligatoire**) : -----

Autorise les responsables du Judo Club Nazairien :

- ✓ à prendre toutes les mesures d'urgence qui s'imposent en cas d'accident (premiers soins, interventions médicales ou chirurgicales nécessaires) pour mon enfant, à l'occasion des entraînements, des compétitions officielles FFJDA, des compétitions amicales, des différents stages organisés par le J.C.N. ou par un autre club, ainsi que lors des déplacements effectués pour ces manifestations soit en transport en commun, soit en voiture particulière.
- ✓ à faire participer mon enfant à des entraînements dans d'autres clubs, des compétitions officielles FFJDA, des compétitions amicales, différents stages organisés par le J.C.N. ou par d'autres clubs, s'il le désire.
- ✓ à photographier notre enfant pour la durée de la saison sportive 2021-2022, avec son groupe pour des photos proposées aux familles, pour le calendrier de la nouvelle année, pour diffuser sur les réseaux sociaux du club, pour des publications dans la presse, en dehors de toute exploitation commerciale.

Et autorise les instances compétentes à tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, effectué dans le cadre de la lutte contre le dopage, sur ce dernier/ cette dernière (Voir texte officiel FFJDA).

Déclare avoir lu et accepté le règlement intérieur du Judo Club Nazairien.

Représentant légal (nom et qualité)		"Lu & approuvé"	Date : Signature :
--	--	-----------------	-----------------------

10. Précision autour du certificat médical OU attestation questionnaire de santé

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.

Le questionnaire de santé reste cependant obligatoire : si les réponses à ce questionnaire conduisent à un examen médical, le certificat demeure obligatoire.

Plus d'informations :

Toutes les modifications sont applicables depuis le 8 mai 2021 (décret du 7 mai 2021 n° 2021-564).

Le Judo Club Nazairien rappelle que le questionnaire engage sa responsabilité individuelle. Le certificat médical est recommandé pour une pratique sportive intensive, en cas de doute, si la personne n'a pas vu de médecin dernièrement,

- Pour les mineurs :

Simplification de l'accès des mineurs à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive par une attestation lors de la délivrance d'une licence. En pratique :

Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative (le questionnaire de santé sera chargé dans les documents de l'extranet des clubs dès que possible) ;

Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit.

A noter : la mention « compétition » a été supprimée – elle sera inscrite par défaut sur les licences de tous les mineurs.

Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué (secret médical). Il doit être conservé au sein de la sphère familiale ;

- Pour les majeurs

Aucun changement (première inscription = certificat obligatoire), sauf dans le cadre d'un renouvellement de licence :

Lorsqu'une personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois (1 an auparavant).

11. **Attestation questionnaire de santé mineur**



PRISE DE LICENCE
MINEURS

ATTESTATION
QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR

Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]....., en ma qualité de représentant légal de [Prénom NOM], atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR (arrêté du 7 mai 2021) et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

12. Attestation questionnaire de santé majeur



PRISE DE LICENCE
MAJEURS

ATTESTATION QS sport

*Je soussigné M/Mme [Prénom NOM]..... , atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du sportif.